



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 26/11/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013
D-2013/662

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

**Médiathèque de Caudéran. Construction.
Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse.
Composition du Jury. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite étendre son réseau d'établissements dédiés à la lecture publique et procéder à la construction d'une médiathèque dans le quartier de Bordeaux Caudéran. Ce nouvel établissement sera situé à l'angle de l'avenue de Latre de Tassigny et de la rue Domion.

Afin d'en évaluer la faisabilité et le coût, une étude de programmation a été confiée à l'Agence A2M située à Lormont.

Pour accompagner ce projet une démarche de Haute Qualité Environnementale a été confiée à l'agence BEHI Atlantique située à Bordeaux.

Le programme remis a été validé par la Direction Générale des Affaires Culturelles. Il est envisagé de créer une bibliothèque d'environ 1600m² qui comprendra:

- un espace d'accueil des publics dédiés à la présentation des collections et à l'animation du lieu
- une salle d'activités mutualisables
- une espace dédié aux services internes (bureaux, traitement des documents,....)
- les espaces techniques nécessaires au fonctionnement du lieu
- les aménagements intérieurs connexes

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle, coordination travaux et sécurité/santé, études géotechniques), les provisions financières (aléas, révisions) et les travaux de construction et d'aménagement sont estimés à 6 000 000 M € TTC -valeur Novembre 2013.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève 4 000 000 M € HT.

Pour désigner la maîtrise d'œuvre, il y a donc lieu, conformément à l'Article 74.III.3 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'Art. 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra une esquisse devra percevoir une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 15 000€HT soit une dépense pour les deux candidats non retenus de 30 000 €HT.

De plus, conformément à l'Art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la formation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés dans les conditions suivantes :

Ce jury est composé, conformément aux dispositions des Articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics:

- du Maire, Président de droit ou son représentant
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants,
- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités),
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la désignation des membres élus du jury:

Membres titulaires:

- Pierre LOTHAIRE
- Dominique DUCASSOU
- Michel DUCHENE
- Elizabeth TOUTON
- Nathalie VICTOR-RETALI

Membres suppléants:

- Alain DUPOUY
- Jean-Pierre GUYOMARC'H
- Anne BREZILLON
- Emmanuelle CUNY
- Martine DIEZ

et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer un concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'une médiathèque dans le quartier de Bordeaux Caudéran.
- à fixer l'indemnité, sous forme de prime, à hauteur de 15 000€HT par projet

- à rémunérer les Maîtres d'oeuvre, membres du Jury, ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 212.53€HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 213- article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU